



Projet d'établissement



Implantation



Square Leduc, 2
4032 CHENEE
Tél 04/ 365 03 95

Ecole fondamentale communale de Chênée Grands-Prés

Rue des Grands-Prés, 202
4032 Liège



04/365 08 00



efc.grandspres@ecl.be

L'immersion linguistique... Un peu d'histoire

Lors de la rentrée scolaire 1989, l'école fondamentale Léonie de Waha a ouvert la première classe immersive en anglais en 3^e maternelle.

En 1999, l'école Hors-Château inaugurait la 1^{re} classe immersive en néerlandais.

Ces deux écoles ont remporté le concours du Label européen des langues décerné par l'Union Européenne dans chacun des 15 états membres (à l'époque) à un établissement scolaire ou une association qui a mis en œuvre un programme innovant en matière d'apprentissage bilingue.

Fort de son expérience, la Ville de Liège crée d'autres écoles immersives.



Importance d'apprendre d'autres langues

Aujourd'hui, la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est une nécessité reconnue pour communiquer, voyager, se documenter sur une technique de pointe et peut être un tremplin pour obtenir un emploi.

L'Union Européenne ne fera qu'amplifier les échanges internationaux. La Wallonie et la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) ne peuvent rester à la traîne de l'Europe.

L'apprentissage traditionnel des langues ne donne pas des résultats convaincants. C'est pourquoi, face à ce besoin croissant d'une bonne connaissance des langues par un plus grand nombre, le monde de l'enseignement tente d'apporter d'autres réponses. Parmi ces réponses, l'enseignement immersif.

Pourquoi choisir une seconde langue ?

La connaissance d'une langue seconde permet de communiquer avec tous en Europe et dans le monde.

Enfin, l'expérience prouve que les enfants parlant deux langues, apprennent avec plus de facilité et de rapidité une troisième, voire une quatrième langue étrangère.

L'immersion, qu'est-ce que c'est ?

La démarche immersive consiste essentiellement à plonger les élèves dans un bain de langue et à dispenser toutes les matières du programme scolaire dans la langue cible.

En milieu scolaire, l'immersion est artificiellement provoquée, composant avec une série de contraintes administratives. Institutionnellement, elle doit garantir la qualité de l'apprentissage.

L'enseignement immersif est strictement réglementé. Son organisation est soumise à un décret et une autorisation délivrée par la FWB.

L'apprentissage par l'immersion poursuit les objectifs suivants :

- en ce qui concerne les cours et activités pédagogiques assurés dans la langue de l'immersion, la maîtrise des compétences définies dans les socles de compétences ;
- en ce qui concerne la langue de l'immersion, la maîtrise des compétences liées à la communication orale et écrite dans cette langue définies dans les socles de compétences. (Extraits du décret de 2007 de la FWB – Cadre légal)

Les critères de reconnaissance de l'enseignement immersif

- Le contact avec la langue cible doit être important : au minimum 8 heures par semaine.
- L'apprentissage doit être précoce.
- La langue cible doit être le véhicule de la communication sans recours à la traduction.
- Les matières et activités doivent être enseignées dans la langue cible conformément au socle des compétences de la FWB.
- Une cellule de « pilotage » coordonne les programmes et la pédagogie immersive.
- Un dossier de subventionnement est à introduire à la FWB tous les 3 ans.
- Le cours de langue maternelle est donné par un enseignant francophone.

Toutes les écoles immersives de la Ville de Liège sont reconnues par la FWB.

Les « plus » de l'immersion

- + Une activité intellectuelle et générale débordante.
- + Une motivation importante pour les apprentissages en 2ème langue et à posteriori pour l'apprentissage d'une 3ème voire d'une 4ème langue.
- + La mémoire, davantage sollicitée, semble plus développée.
- + Une plus grande capacité de travail.
- + Une prise de conscience de la richesse ainsi que de la diversité culturelle et linguistique de la société.
- + Une plus grande tolérance à l'égard des autres cultures.

Ce projet d'établissement exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Il est le fruit d'une réflexion menée en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ce travail nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, enseignants, parents, auxiliaires d'éducation, direction, pouvoir organisateur et partenaires externes.

MAIS CONCRÈTEMENT ?

Fonctionnement de notre filière immersive

Nous pratiquons l'immersion néerlandaise depuis 2008. Les différentes matières sont dispensées par des enseignants natifs. Le nombre d'heures en français est peu élevé au début (langue maternelle 25% - langue cible 75%) pour arriver à une répartition de 50% à partir de la 3^{ème} primaire.

En 3^{ème} maternelle

L'enfant découvre la langue cible, il est en phase d'imprégnation nécessaire et importante, consacrée essentiellement à l'écoute et au rythme de la langue.

Au travers de comptines, chansons, entretiens familiaux, l'enseignant néerlandophone motivera progressivement les enfants à s'exprimer en néerlandais.

L'enseignant francophone, veillera à la mise en place des prérequis nécessaires à la première primaire en développant les capacités langagières ex : lecture et description d'images, mémorisation et dictions de textes, réécriture,...

En 1^{ère} et 2^{ème} primaire

L'apprentissage de la lecture et des mathématiques est effectué en néerlandais. Lorsque l'enfant maîtrise les lettres et les sons de la langue cible, l'enseignant francophone utilise les acquis pour transférer ses connaissances en langue maternelle. Vers la fin de la deuxième année primaire, en général, l'élève sait lire et effectue les différentes manipulations mathématiques en néerlandais.

En 3^{ème} et 4^{ème} primaire

La répartition des apprentissages dans les deux langues est maintenant de 50%. Les avancées en lecture et en mathématiques se poursuivent tant en langue cible qu'en langue maternelle. Les apprentissages vont maintenant être systématisés et formalisés. L'enseignant francophone va exploiter les acquis de la langue cible et établir des transferts pour structurer les apprentissages et gagner ainsi du temps. Une véritable collaboration entre enseignants francophones et néerlandophones est aménagée pour permettre une cohésion dans les différentes activités.

En 5^{ème} et 6^{ème} primaire

En français, tant à l'écrit qu'à l'oral, l'accent est mis sur les outils grammaticaux. Il faut impérativement s'assurer que toutes les compétences soient acquises pour aborder sereinement l'épreuve du Certificat d'étude de base.

En mathématique, on veillera que le vocabulaire spécifique soit bien compris.

Une maintenance des acquis du langage en langue cible est toutefois poursuivie.

En éveil, les activités sont menées dans la suite logique des méthodes et matières du programme initiées au cours des cycles précédents.

En fin de 6^{ème} année primaire, l'enfant reçoit une attestation de 2^{ème} langue délivrée par l'école à la suite d'une épreuve réalisée par les enseignantes néerlandophones.

Les outils utilisés

Pour assurer une continuité dans les apprentissages, nous utilisons en néerlandais :

Mathématique : Méthode “Kompas” de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire

Celle-ci aborde tous les domaines des mathématiques.

En lecture : 1^{ère} année: “veilig leren lezen” et “zonnekind”

2^{ème} à la 6^{ème} : “zonnekind en zonnestraal” et “tijd voor taal”

En langue maternelle : les mêmes manuels scolaires de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire.

En fin de 6^{ème} année, nous souhaitons que nos élèves aient atteints le niveau A2 pour les compétences « écouter, lire et parler » et le niveau A1 pour « l'écrit ».

Quel est mon rôle en tant que parent ?

- Faire confiance à l'équipe éducative.
- S'intéresser à la scolarité de l'enfant, à ses progrès, ses devoirs...
- Consacrer quelques minutes tous les jours à la lecture.
- S'intéresser aux projets mis en place au sein de l'école
- Éviter les comparaisons avec des enfants d'une école traditionnelle ou d'une autre classe.
- Donner à l'enfant des possibilités d'entrer en contact avec le néerlandais à la maison (radio, cd, dvd,...)
- Rester patient par rapport à l'apprentissage du néerlandais
- Suivre les conseils et les recommandations formulées par l'école et/ou le CPMS.
Elles le sont exclusivement dans l'intérêt de l'enfant.

L'organisation pédagogique

Assurer la maîtrise par tous des compétences et acquis de base

- Notre équipe veille à faire progresser chaque élève afin qu'il puisse acquérir les compétences de base. C'est ainsi qu'au sein de chaque classe, des remédiations sont organisées et un soutien particulier aux enfants en difficulté est apporté par les enseignants néerlandophones et francophones.
- En collaboration avec les intervenants externes (CPMS, logopèdes), nous identifions les difficultés pour chaque élève et nous agissons en conséquence. De ce fait, nous soutenons et mettons en place des projets d'intégration pour les enfants à besoins spécifiques.
De même, des mesures concrètes tels qu'aménagements raisonnables sont appliquées par nos enseignants pour permettre aux élèves ayant des troubles spécifiques d'apprentissage de participer pleinement aux mêmes activités que les autres.
- Les enseignants ont recours :
 - Aux **évaluations formatives** pour situer l'enfant sur les acquis et les éléments à améliorer tout en permettant aux enseignants d'apporter les remédiations nécessaires.
 - Des **évaluations sommatives** réalisées au terme d'un processus d'enseignement qui auront pour fonction de certifier le degré de maîtrise des apprentissages et l'élaboration du bulletin.
 - Des **évaluations certificatives** en fin de chaque cycle qui aura pour objet d'imposer éventuellement à l'enfant une modification de son parcours.

Aider chacun à développer au maximum ses potentialités

En fonction des forces et des faiblesses de l'élève, l'enseignant différencie l'apprentissage en adaptant les contenus ; les processus ; les productions ; les structures.

Le travail en groupe sera sollicité. Ce sera l'occasion de confronter ou compléter un résultat, une proposition avec celle d'un ou plusieurs autres élèves au sein du groupe.

Développer l'autonomie et la confiance en soi

Des contrats de travail sont proposés à chaque enfant, ce qui lui permettra d'avancer à son rythme tout en développant son autonomie.

L'enseignant veille à utiliser l'erreur comme un moyen d'apprentissage car il permet non seulement à l'enfant de découvrir son fonctionnement intellectuel mais aussi à l'enseignant de réguler les apprentissages et différencier les approches pédagogiques.

Développer la solidarité

L'entraide sera mise en place à plusieurs reprises dans les activités de la classe ou au travers de différents projets menés au sein de l'école. Celles-ci sont considérées par notre équipe comme essentielles au développement de comportements altruistes.

Assurer un développement corporel harmonieux

Diverses activités créatives, culturelles, théâtrales et sportives sont organisées tout au long de l'année. Quelques exemples :

- Journées sportives
- Courir pour ma forme
- Natation en 5/6
- Journées PSE
- Journée Triathlon
- Projet théâtre
- Visites de musées
- Piste d'éducation routière

Développer l'expression, la communication et la créativité

- Un espace de parole est ouvert dans chaque classe, une fois par semaine. Il est animé par l'enseignant. Les enfants peuvent exprimer leurs émotions mais aussi chercher des pistes de solutions aux problèmes rencontrés tel que les conflits entre pairs ou autres.
- Les enfants sont amenés à réaliser des exposés pour acquérir des connaissances, apprendre à rechercher des informations et à présenter le sujet à leurs camarades.
- Ils réalisent entre autres, des projets et des travaux de groupe.

Classes de dépaysement

Les séjours à l'extérieur de l'école permettent aux élèves de développer de nombreuses compétences :

- Favoriser la solidarité, l'entraide et la collaboration ;
- Découvrir une autre culture et d'autres horizons ;
- Développer l'autonomie, l'esprit critique, le dépassement de soi ;
- Susciter l'intérêt.

Au-delà de ces compétences transversales, les enseignants dispensent divers apprentissages par le biais de ces voyages et permettent de donner du sens aux pratiques pédagogiques.

L'équipe éducative choisit d'effectuer, autant que possible, des séjours en adéquation avec notre projet d'école immersive.

La communication

Les réunions de Parents

- 1 réunion de rentrée collective pour l'ensemble des parents de l'école vers le 15/09 de chaque année (présentation générale et visite des classes)
 - 3 bulletins par année scolaire en primaire avec au moins 2 réunions de parents
 - Réunion de parents en fin d'année scolaire pour l'ensemble des élèves de l'école
 - A l'école maternelle, les enseignants ouvrent les classes et invitent les parents à consulter les travaux, selon les différents projets menés durant l'année.
- ➔ Un rendez-vous avec l'enseignant reste toujours possible pendant l'année scolaire sur simple demande via le journal de classe ou le cahier de communication.

Le Conseil de participation

Organe officiel se réunissant 4 fois par an et composé des représentants du PO, de la Direction de l'école, d'enseignants, de parents, du personnel éducatif.

L'association des parents

Créée en fin d'année 2019 à l'initiative de plusieurs parents et avec le soutien de l'équipe pédagogique, elle est ouverte à tous les parents et a pour objectif de devenir un instrument de collaboration et d'initiative.

Dès septembre 2020

- Calendrier des dates importantes des activités scolaires
- Planning des différentes animations et sorties de classe (avec mises à jour)
- Espace pour l'association des parents

Festivités à l'école

Notre école organise des événements tout au long de l'année scolaire. Ils permettent aux parents, aux élèves et aux enseignants de se rencontrer dans un contexte chaleureux et convivial. Voici quelques exemples à titre indicatif :

- Journée de rencontre ;
- Kermesse d'Halloween ;
- Visite de Sinterklaas ;
- Marché de Noël ;
- La fête du Carnaval ;
- Le petit déjeuner du printemps ;
- Fancy-fair et spectacles de fin d'année

Les actions prioritaires

Dans les 3 prochaines années...

- Privilégier les dispositifs d'accrochage scolaire ;
- Assurer la prévention et la prise en charge des discriminations et des violences au sein de l'établissement scolaire, y compris des dispositifs spécifiques concernant le harcèlement, le cyber harcèlement et les événements d'exception ainsi que les partenariats avec les services de l'aide à la jeunesse et de la médiation scolaire ;
- Poursuivre la maintenance et l'amélioration des infrastructures scolaires